

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 26 mai 2011**

**DCM N° 11-05-21**

**Objet : Remplacement des représentants de la Ville de Metz auprès de divers organismes.**

**Rapporteur : M. le Maire**

Par délibérations en date des 4 et 28 avril 2008, le Conseil Municipal avait désigné en qualité de représentant de la Ville de Metz au sein du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme, du Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du pays Messin, et de la Conférence Nationale Permanente du Tourisme Urbain, Monsieur Richard LIOGER, Premier Adjoint au Maire. A la même occasion, Monsieur Thierry JEAN, Adjoint au Maire, avait été désigné en qualité de représentant de la Ville de Metz au sein de l'Association Georgia Tech Lorraine.

Suite aux modifications récemment portées aux délégations de fonction accordées par Monsieur le Maire aux Adjoints concernés au sens de l'article L2122-18 du Code général des Collectivités Territoriales, une mise en adéquation des représentations de la Ville de Metz au sein des organismes susvisés s'impose.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en son article L2121-33 ;

**VU** les délibérations du Conseil Municipal en date des 4 et 28 avril 2008 portant désignation de représentants auprès de divers établissements publics, associations et organismes extra-municipaux ;

**VU** que Monsieur Richard LIOGER, Premier Adjoint au Maire, a reçu délégation pour ce qui a trait à l' « ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE » ;

**VU** que Monsieur Thierry JEAN, Adjoint au Maire, a reçu délégation pour ce qui a trait au « TOURISME » ;

**CONSIDERANT** l'intérêt qu'il y a de voir Monsieur Richard LIOGER siéger au nom de la Ville de Metz au sein de l'Association Georgia Tech Lorraine en remplacement de Monsieur Thierry JEAN ;

**CONSIDERANT** l'intérêt qu'il y a de voir Monsieur Thierry JEAN siéger au nom de la Ville de Metz au sein du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme, du Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du pays Messin, et de la Conférence Nationale Permanente du Tourisme Urbain, en remplacement de Monsieur Richard LIOGER ;

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE** :

**- D'APPELER ET DESIGNER** Monsieur Richard LIOGER pour représenter la Ville de Metz au sein de l'Association Georgia Tech Lorraine en remplacement de Monsieur Thierry JEAN ;

**- D'APPELER ET DESIGNER** Monsieur Thierry JEAN pour représenter la Ville de Metz au sein du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme, du Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du pays Messin, et de la Conférence Nationale Permanente du Tourisme Urbain, en remplacement de Monsieur Richard LIOGER ;

**- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte et document connexes à cette affaire.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Dominique GROS  
Maire de Metz  
Conseiller Général de la Moselle

Service à l'origine de la DCM : ASSEMBLEES ET AFFAIRES JURIDIQUES

Commissions : /

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 39

Absents : 16

Dont excusés : 16

**Décision : ADOPTÉE**

**Pour : 55**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Affichée le : 27/05/2011

Transmission au contrôle de légalité le : 27/05/2011 Référence nomenclature «ACTES» : 5.3